

La Roche sur Yon, le 5 novembre 2020



A l'attention de Madame la Directrice des  
Services de l'Éducation Nationale  
de la Vendée

Objet : Dépôt d'un préavis de grève et d'une alerte sociale

Madame la Directrice d'Académie,

Conformément à l'article L2512-1 et L2512-2 du code du travail, la FSU 85 vous notifie le dépôt d'un préavis de grève et d'une alerte sociale concernant les personnels enseignants et non enseignants des écoles dont celles et ceux du premier degré pour la période du 10 novembre 2020 au 18 novembre 2020.

En effet, les personnels de l'éducation nationale ont repris la classe dans un contexte de confinement de la population, avec une accélération des contagions de COVID et après l'assassinat de leur collègue Samuel Paty dans le cadre de ses fonctions.

C'est pourquoi, la FSU 85 vous expose les motifs suivants :

### **1- Sur la situation sanitaire :**

- nous demandons une communication écrite des réponses apportées aux questionnements des personnels lors de visioconférences organisées dans chaque circonscription,
- nous demandons un plan de recrutement massif pour permettre de travailler en groupe allégé et assurer ainsi la sécurité de tous et toutes, et pallier l'augmentation incontournable du nombre d'enseignants à remplacer.
- nous demandons du gel hydroalcoolique à disposition pour tous les personnels,
- nous demandons une clarification écrite de la conduite à tenir en cas de non remplacement d'un enseignant dans le respect du protocole,
- nous demandons des masques FFP2 pour les personnels vulnérables (qui souhaitent être à l'école) et les personnels qui partagent le foyer de personnes vulnérables,
- nous demandons des masques FFP2 pour les AESH (qui travaillent en contact direct avec les élèves),
- nous demandons un recrutement de personnels médico-sociaux (infirmières·ers, AS, psy EN) pour prendre en compte les angoisses et les troubles psychiques engendrés par la situation sanitaire et les élèves décrocheurs,

- nous demandons un recrutement de personnels de vie scolaire (AED)
- nous demandons que les personnels de RASED soient maintenus dans leurs missions premières,
- nous demandons une reconnaissance du temps pris par les personnels pour la mise en place du protocole sanitaire (temps passé avec les collectivités, avec les personnels municipaux, entre les personnels de l'éducation nationale),
- nous demandons à chaque évolution du protocole sanitaire que du temps soit banalisé pour sa mise en place, en équipe,
- nous demandons une reconnaissance et une prise en compte du temps lié à la présence aux multiples visioconférences avec les Inspecteurs-rices de circonscription,
- nous demandons un recrutement de personnels formés et pérennes pour alléger les tâches des enseignant·es en charge de la direction d'école.

## **2- Sur les suites de l'assassinat de Samuel Paty :**

- Nous demandons que chaque équipe d'école et d'établissement bénéficie d'une demi-journée pour se concerter et élaborer collectivement l'organisation et les enseignements pour la période à venir,
- Nous souhaitons que soit réaffirmée clairement la liberté pédagogique dans un cadre national élaboré en collaboration avec les enseignant·es,
- nous demandons de faire confiance au professionnalisme des personnels de l'éducation nationale pour mettre en place un dialogue avec leurs élèves suite à l'assassinat de Samuel Paty.

"En application du décret n°2008-1246 du 1er/12/2008, nous vous demandons d'engager une négociation préalable « dans le délai de trois jours à compter de la remise de la notification »."

Nous vous prions de croire, Madame la Directrice d'Académie, en notre engagement au sein du Service Public d'Éducation.

Pour la FSU 85,

Jean-Jacques Bobin    Gisela Lefebvre

